

Centres de santé

Sont suivis les résidents de la vallée (le Centre de Santé peut être médecin traitant) et les vacanciers.

Centre de Santé Chant'Ours

→ Consultations Spécialistes

Le Centre de Santé Chant'Ours est ouvert **sur** rendez-vous au 04 92 25 58 20 :

- ▶ du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 19h15
- ▶ le samedi de 9h à 13h

Adresse :

15 route du Poët Ollagnier
05100 Briançon

Professionnels du Centre de Santé

- Dr Sophie BRETAGNON
Nutritionniste
- Dr Marc FRERE
Endocrinologue-Diabétologue
- Dr Flavio PEROTTINO
ORL
- Dr Daniel PETRELLI
Gastroentérologue
- Consultation
Infirmières stomathérapeutes

Autre professionnel

- Sylvie STAGNARO,
Diététicienne-Nutritionniste

Centres de Santé de Chantemerle et du Monétier-Les-Bains

→ Médecins généralistes

Les Centres de Santé sont ouverts sans rendez-vous :

Haute saison

- ▶ du lundi au vendredi de 9h à 19h
- ▶ du samedi au dimanche de 9h à 18h

Basse saison

- ▶ Le Monétier-Les-Bains
Du lundi au vendredi : 9h-12h30
Samedi : 9h-12h30 / 14h-18h
- ▶ Chantemerle
Du lundi au vendredi : 14h-18h

Adresses :

Le Serre d'Aigle - Chantemerle
05330 Saint Chaffrey 04 92 54 62 99

Pré-Chabert
05220 Le Monétier-Les-Bains 04 92 24 42 54

Professionnels disponibles

- Médecins généralistes
- Médecins du sport

Les activités principales sont la médecine générale et la petite traumatologie.



L'offre de santé

Tous les patients et leurs familles sont accueillis, y compris les bénéficiaires de la CMU, adressés ou non par leur médecin traitant, le Centre Hospitalier et les structures sanitaires et médico-sociales (EHPAD, FAM ...) du territoire.

Tarifs

Les tarifs pratiqués au Centre de Santé sont conventionnels, relevant du secteur à honoraires réglementés de l'Assurance Maladie (secteur 1).

Hors Centre de Santé

Les consultations diététiques ne sont pas remboursées par la sécurité sociale. Selon votre mutuelle, vous pouvez vous faire rembourser une partie du montant de la consultation.

Tarif de la consultation : 30 €

Modalités de paiement

Le **tiers payant** est pratiqué sur la part Assurance Maladie, si vous disposez d'une carte vitale à jour. Vous n'avez donc à payer que le reste à charge, qui est susceptible d'être couvert par votre mutuelle ou votre assurance privée.

Équipements

- ▶ Locaux spacieux rénovés et de construction récente
- ▶ Accueil par un secrétariat médical
- ▶ Gestion informatisée des dossiers médicaux
- ▶ Matériel adapté aux spécialités et à l'activité : échographes, ECG, impédancemètre, audiométrie, radiologie os/poumon...
- ▶ Proximité avec les plateaux techniques de la ville de Briançon